

REÇU A LA PRÉFECTURE

30 JUIN 2005

Conseil Général
Haut-Rhin

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

ARRETE N° 2005-012 DOF
du 28 JUIN 2005
PORTANT déclassement dans le domaine
privé du Département d'un délaissé sur la
commune de FELDKIRCH – RD 430

Colmar, le

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

- VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ainsi que les articles R 131-3 à R 131-8 ;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 29 avril décidant le déclassement d'un délaissé, devenu sans intérêt pour la voirie départementale, et son reclassement dans le domaine privé du Département, en vue de son aliénation à la commune de Feldkirch
- SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

ARRETE

REÇU A LA PRÉFECTURE

30 JUIN 2005

ARTICLE 1^{ER} :

Le déclassement d'un délaissé situé le long de la RD 430 à FELDKIRCH, conformément au plan ci-annexé.

ARTICLE 2 :

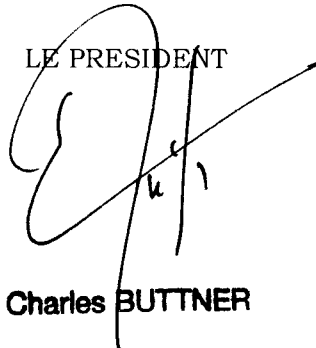
Le reclassement de ladite section dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux du Haut-Rhin
Monsieur le Directeur de la DIR
Monsieur le Directeur du DOF
Monsieur le Maire de la Commune de FELDKIRCH,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

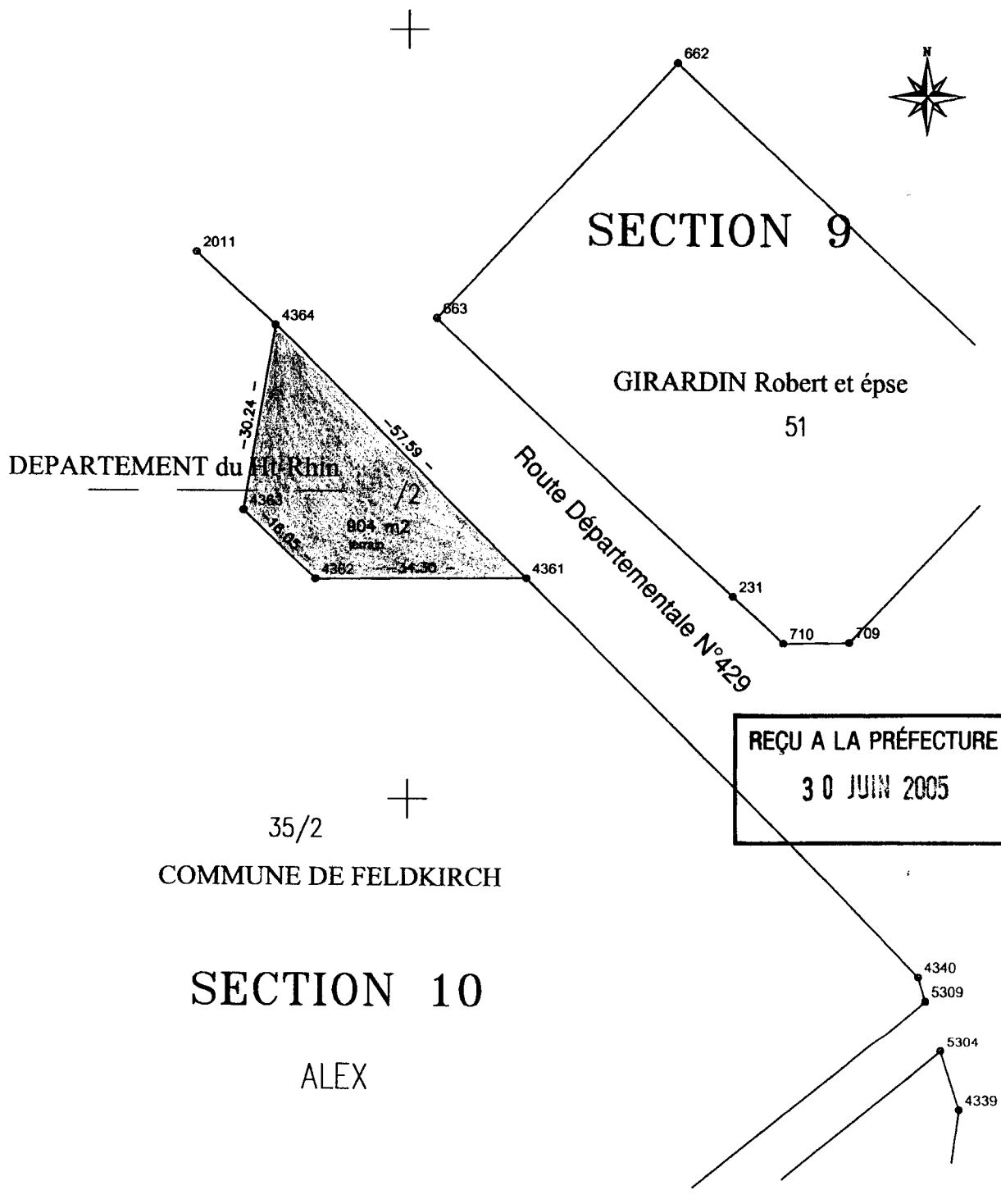
LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and some smaller characters, possibly 'u' and '1'. A long diagonal stroke extends from the bottom right of the signature towards the top right.

Charles BUTTNER

Commune de FELDKIRCH
Section: 10 Lieudit: Alex

Croquis
N°



REÇU A LA PRÉFECTURE
30 JUIN 2005

35/2
COMMUNE DE FELDKIRCH

SECTION 10
ALEX

Je certifie avoir effectué le lever de la nouvelle situation après abornement préalable et en avoir dressé le présent croquis.
le 13 JUN 2005

la nouvelle limite est reconnue exacte par les propriétaires soussignés qui demandent la division de leurs immeubles et l'inscription au Livre Foncier des parcelles créées.

DEPARTEMENT du Ht-Rhin
POUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL
le Directeur des Services Foncières
et Immobilières,

Yves GRASS

Croquis Echelle: 1/1000

Ce document, destiné aux archives cadastrales, est établi conformément aux prescriptions de l'article 52 de la loi du 31 mars 1884

